

PROCES VERBAL AUX ELUS

Conseil municipal du 4 octobre 2019

Le quatre octobre deux mille dix-neuf à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal du bâtiment annexe de la mairie suite à la convocation qui leur a été adressée le 27 septembre 2019 par Madame le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : Mesdames et Messieurs : Yvette BALDINGER, Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Paul GRAFF, Philippe HARTEK, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER-BODEIN, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER

Membres absents excusés : Vincent SCHALCK procuration à Philippe GRAELING / Fabienne UHLMANN procuration à Elisabeth DENILAULER jusqu'au point 9 / Irina GASSER procuration à Chantal LIBS

Membres non excusés : Anne HIRSCHNER, Rémy REUTENAUER, Nicolas SOHN, Célia PAWLOWSKI

Liste des points

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2019
2. Communication des observations définitives de la Chambre régionale comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté urbaine de Strasbourg - Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016 (présence du Directeur de l'audit Michel Reverdy)
3. Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017 (présence du Directeur de l'audit Michel Reverdy)
4. Eurométropole de Strasbourg : Projets sur l'espace public
programme 2020 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement
Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.
5. Subvention en faveur du Tennis Club
6. Mise à disposition de la salle de la Bruche à titre gratuit en faveur de la commune de Wolfsheim dans le cadre de l'organisation de la fête des aînés le 8 décembre 2019
7. Fruits à l'école – modification des modalités de fonctionnement
8. Personnel communal : Création d'un poste d'adjoint technique non titulaire (vacance temporaire d'emploi renouvelable)
9. Partenariat avec Alsace Nature pour le projet Trame verte et bleue
10. Divers

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juillet 2019.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

-/-/*-/*-/*-/*-/*-/*-

2. Communication des observations définitives de la Chambre régionale comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté urbaine de Strasbourg - Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016

Monsieur Michel REVERDY, présent lors de la réunion du Conseil Municipal a exposé aux élus les grandes lignes des observations de la Chambre Régionale. La Chambre régionale relève quelques points :

- Les transferts de compétence (PEX, PMC, Bains municipaux)
- La situation financière et l'organisation budgétaire
- La contribution au redressement des finances publiques
- L'autofinancement
- Les résultats
- La dette
- Le financement sur les marchés
- La situation de trésorerie
- La conduite de la maîtrise d'ouvrage :
- Le projet PAPS-PCPI
- Le PMC et les halls d'exposition du Wacken
- Le plan piscines et les politiques qui l'ont accompagné

La Chambre régionale des comptes Grand Est a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté Urbaine de Strasbourg, puis de l'Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016.

Ce rapport d'observations définitives a été débattu par le Conseil de l'Eurométropole le 28 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du Code des juridictions financières, ce rapport a ensuite été transmis par la Chambre régionale des comptes aux 28 Maires de l'ancien périmètre de l'Eurométropole.

Dès lors, le conseil municipal est invité à prendre connaissance et à débattre de ce rapport, et de prendre acte des observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu** la saisine de la Chambre régionale des comptes Grand Est en date du 9 août 2019
Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L.243-8,
Vu le débat tenu en Conseil de l'Eurométropole en date du 28 juin 2019,
Vu les explications fournies par Monsieur le Directeur de l'audit

Après en avoir débattu,

PREND ACTE des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté Urbaine de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016.

-/-/*-/*-/*-/*-/*-

3. Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017 (présence du Directeur de l'audit Michel Reverdy)

Monsieur Michel REVERDY présente ensuite les points relevés par la Chambre régionale des comptes pour l'exercice 2017.

- La fusion avec la Communauté de communes « Les Châteaux » le 1^{er} janvier 2017
- L'organisation et le fonctionnement
- CMP, CCAS, Remboursement des vêtements de travail
- Les questions relatives à la propriété des biens immobiliers mutualisés
- La répartition des dépenses d'investissement des services mutualisés
- La répartition du coût de la DCPB (*répartition des dépenses pour le service de maintenance des bâtiments*)
- La démarche « Avenir du service public » / Le choix entre régie et externalisation
- La fiabilité des comptes et la qualité de l'information
- Le contenu du DOB (budgets annexes, dépenses de personnel)
- La présentation des budgets
- L'affectation du résultat de fonctionnement
- La situation financière
- Les taux ménages 2017
- La contribution au redressement des finances publiques
- La gestion des déchets, les excédents des budgets de l'eau et de l'assainissement
- La fermeture temporaire de l'usine d'incinération
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Les deux modes de financement TEOM (28 communes) et REOM (ex-CCLC)
- La redevance spéciale
- La politique d'exonération
- Le tarif de l'eau et de l'assainissement
- La conduite de la maîtrise d'ouvrage :
- Le Parc des expositions
- Le PMC et les halls d'exposition du Wacken

La Chambre régionale des comptes Grand Est a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.

Ce rapport d'observations définitives a été débattu par le Conseil de l'Eurométropole le 28 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du Code des juridictions financières, ce rapport a ensuite été transmis par la Chambre régionale des comptes aux 33 Maires des communes de l'actuelle Eurométropole, en vue d'en débattre au sein du Conseil municipal.

Dès lors, le conseil municipal est invité à prendre connaissance et à débattre de ce rapport, et de prendre acte des observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu** la saisine de la Chambre régionale des comptes Grand Est en date du 9 août 2019,
- Vu** le Code des juridictions financières et notamment son article L.243-8,
- Vu** le débat tenu en Conseil de l'Eurométropole en date du 28 juin 2019,
- Vu** les explications fournies par Monsieur le Directeur de l'audit

Après en avoir débattu

PREND ACTE des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.

-/-/*-/*-/*-/*-/*-

4. Eurométropole de Strasbourg : Projets sur l'espace public

- **programme 2020 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement**
- **Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.**

Dans le cadre de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, il convient de se prononcer sur le projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg : réalisation de projets prévus en 2020 sur l'espace public : transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrage d'art, eau et assainissement.

VU le projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg

VU la liste de projets prévus pour la commune de Holtzheim : suppression de la station de pompage sise rue de Wolfisheim

VOIR TABLEAU SUR PAGE SUIVANTE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

EMET un avis **FAVORABLE** audit projet de délibération de l'Eurométropole.

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS DANS LES COMMUNES

HOLTZHEIM

Opération	2020HOL01		HOLTZHEIM			Etudes et travaux			1	
Site projet	RUE DE WOLFISHEIM (SP036)									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Station de pompage			Fin	Station de pompage			
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe		Tableau	-	AMO	non	
Assainissement	Etat entretien réseau		Bassin/collecteur		Génie Civil		Trx tanchée ouverte	Type Marché	MAPA	TTC
									100 000 €	
									Total délibéré EMS	100 000 €

5. Subvention en faveur du Tennis club

Le Tennis club s'est impliqué dans l'organisation du bal du 13 juillet 2019, et à ce titre il est proposé de verser une subvention de 400 € (quatre cent euros) au Tennis Club à titre de participation pour faire face à la prestation musicale du bal du 13 juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

EMET un avis favorable à l'octroi de la subvention d'un montant de 400 euros (quatre cents euros).
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2019

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

-/-/*-/*-/*-/*-/*-

6. Mise à disposition de la salle de la Bruche à titre gratuit en faveur de la commune de Wolfsheim dans le cadre de l'organisation de la fête des aînés le 8 décembre 2019

La salle polyvalente de Wolfsheim étant actuellement en restructuration, la Commune de Wolfsheim a sollicité la Commune de Holtzheim afin de bénéficier de la mise à disposition de la salle de Bruche dans le cadre de l'organisation de la fête des aînés du 8 décembre 2019.

Il est proposé de mettre à disposition la salle de la Bruche à titre gratuit en faveur de la Commune de Wolfsheim durant le week-end du 7 et 8 décembre 2019, ceci au titre de la solidarité intercommunale.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

ACCORDE la gratuité de la location de la salle de la Bruche au profit de la commune de Wolfsheim pour le week-end des 7 et 8 décembre 2019

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

-/-/*-/*-/*-/*-/*-

7. Fruits à l'école ; modification des modalités de fonctionnement

Lors du Conseil Municipal du 8 février 2019, les élus avaient validé la mise en place d'une distribution de fruits lors de la récréation de l'école élémentaire pour le dernier trimestre de l'année scolaire à savoir du 26 avril au 2 juillet 2019. Cette opération pouvait se faire avec le soutien de FranceAgrimer, organisme européen, qui reversait alors une subvention aux communes participantes.

Au cours du mois de juin 2019, FranceAgrimer a informé la Commune d'une modification dans le soutien accordé, il s'agit pour l'année 2019/2020 de soutenir uniquement l'apport de fruits aux élèves lors des repas pris en cantine et pour une offre à deux fois par semaine.

La commission Ecole, au vu des conditions nouvelles exigées par FranceAgrimer, a décidé de n'engager que la Commune dans cette opération en restant sur l'apport de fruits une fois par semaine hors vacances scolaires comme cela avait été le cas lors du dernier trimestre de l'année scolaire 2018/2019. Le nombre d'élèves de l'école élémentaire pour l'année 2019/2020 s'élève à 190.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Prend acte de ce nouveau mode de fonctionnement sans aide de FranceAgrimer pour une distribution de fruits à la récréation, en dehors des vacances scolaires, à l'ensemble des élèves de l'école élémentaire.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

-//*/*/*/*/*/*/

8. Personnel Communal- création d'un poste d'adjoint technique non titulaire

L'adjoint technique en responsabilité des salles de la Bruche et foyer St Laurent a demandé sa mutation pour les services de l'Eurométropole à compter du 1^{er} décembre 2019.

Afin de le remplacer, il y a lieu d'approuver la création de poste d'**adjoint technique** à temps complet, en qualité de **non- titulaire** pour une vacance temporaire d'emploi pendant 1 an renouvelable (donc 2 ans pour la période du 13 novembre 2019 au 12 novembre 2020 puis 13 novembre 2020 au 12 novembre 2021.)

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 348 indice majoré 326.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35 ème

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE,

- la création d'un **emploi d'adjoint technique à temps complet** en qualité de non titulaire pour une vacance temporaire d'emploi pendant une année, renouvelable une fois.

Les attributions consisteront à : entretien des surfaces et locaux de la salle de la Bruche, des vestiaires du football et (foyer St Laurent,) diverses interventions avec le service technique.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 348 et majoré 326

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à une :

Vacance temporaire d'emploi pendant une année renouvelable pour la période du 13 novembre 2019 au 12 novembre 2020

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

-/-/*-/*-/*-/*-/*-/*-

9. Partenariat avec Alsace Nature pour le projet Trame verte et bleue.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) porté conjointement par la Région Grand-Est et l'Etat vise à créer ou restaurer un maillage d'espaces naturels (trame verte et bleue) sur l'ensemble du territoire régional afin de préserver la biodiversité et permettre son adaptation au changement climatique.

La loi de reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 élargit les interventions possibles des Agences de l'Eau à la biodiversité terrestre, compte tenu des enjeux en matière de reconquête de la biodiversité et des interactions entre les différents milieux secs et humides au sein de leurs territoires d'intervention. Ces interventions complètent les actions qu'elles mettaient déjà en œuvre dans le cadre de leurs politiques d'intervention sur les milieux naturels aquatiques et humides.

A ce titre, s'associent à l'Appel à projets de la Région Grand Est et de l'Etat :

- l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse.

Cet Appel à projets Trame verte et bleue (TVB) s'inscrit également dans le cadre de l'accord-cadre signé le 16 novembre 2017 par la Région Grand Est et les trois Agences de l'eau. Au travers de cet Appel à projet, la Région, les Agences de l'Eau, l'Etat, souhaitent :

- aider les porteurs de projets à se mobiliser dans la mise en œuvre des objectifs de la loi et des Schémas régionaux de cohérence territoriale (SRCE);
- renforcer les synergies créées et les partenariats au sein d'un espace de projet territorial, pour la mise en œuvre conjointe des politiques biodiversités et eau;
- faciliter la mise en œuvre des compétences biodiversité, en lien avec l'eau, par les collectivités locales et l'ensemble des acteurs ;
- favoriser des démarches innovantes d'acteurs publics, économiques ou associatifs.

Cet Appel à projets Trame verte et bleue 2019 a pour objectif le soutien de projets intégrés de trame verte et bleue comprenant un ensemble d'actions et mobilisant des partenariats pour la création et/ou la restauration de continuités écologiques sur le territoire de la Région Grand Est.

Alsace Nature réalise actuellement avec les Villes de Schiltigheim et de Lingolsheim un travail sur la TVB de ces communes. Il est proposé d'étendre la zone d'étude aux communes avoisinantes pour, au-delà de la phase d'identification, mettre en œuvre des projets concrets.

Il en ressortira une analyse des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques existants, mais également des préconisations sur les éléments à renforcer, voire à créer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

EMET un avis **FAVORABLE** à ce partenariat, qui permet la commune de Holtzheim de rejoindre la zone d'études concernant le projet Trame verte et bleue.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

-/-/*-/*-/*-/*-/*-/*-/*-/*-